



AVIS PUBLIC

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

VILLE DE MACAMIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, que les immeubles ci-après désignés **seront vendus à l'enchère publique**, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, à la **salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, au 11, 5^e Avenue Est, La Sarre, mercredi le 10 juin 2026 à 10 h**, pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

Nom du propriétaire Lot(s) ¹ Adresse	Numéro de matricule	Total dû à la date de cet avis ²
VILLE DE MACAMIC		
DANY HÉLIE Lot 4 729 097 639, chemin de ceinture du Lac, Macamic (Québec) J0Z 2S0	4604 71 7058 0 000 0000	6 295,49 \$

¹ Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Abitibi.

² Certains frais s'ajouteront et leur paiement devra être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais et pénalité sera par ailleurs annoncé au moment de la vente.

Pour la liste complète, ou pour plus d'information concernant les modalités lors de la vente, consultez le <https://www.mrcao.qc.ca/fr/vente-pour-non-paiement-de-taxes>.

DONNÉ A LA SARRE

Ce 15 avril 2026

Normand Lagrange
Directeur général
Greffier-trésorier
MRC d'Abitibi-Ouest